



BUREAU POLITIQUE

265, boul. des Montagnais, C.P. 8 000
Uashat QC G4R 4L9

Tél. : (418) 962-0327
Fax.: (418) 968-0937

PAR COURRIEL SEULEMENT

Uashat, le 20 avril 2022

L'honorable Steven Guilbeault
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
ministre-minister@ec.gc.ca

Objet : Demande d'une évaluation d'impact pour le projet d'agrandissement de la minière Tacora

Monsieur le Ministre,

La présente correspondance, soumise au nom du Conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (« **ITUM** »), concerne le projet d'agrandissement du parc à résidus miniers de la mine Scully (le « **Projet** ») par le promoteur Tacora Resources Inc. (« **Tacora** ») sur le Nitassinan des Innus de Uashat mak Mani-utenam.

Selon la description du Projet déposé auprès du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (« **TNL** ») dans un document intitulé *Environmental Assessment Registration* (ci-après « **Document d'enregistrement du projet** »), l'objectif du Projet est d'agrandir le parc de résidus miniers de la mine Scully afin de prolonger la durée de vie de la mine de 22 ans supplémentaires - jusqu'en 2047.

Comme le gouvernement du Canada connaît très bien, nous occupons depuis des temps immémoriaux un vaste territoire sur la péninsule Québec-Labrador que nous appelons notre Nitassinan, et nous y pratiquons un mode de vie unique qui comprend la chasse, la pêche, la cueillette et le piégeage. Nous avons des droits ancestraux, y compris le titre ancestral, et des droits issus de traité sur tout notre Nitassinan et les ressources qui s'y trouvent, droits qui sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Nous avons l'autorité et la responsabilité de gérer, de préserver et de protéger nos terres ancestrales et les ressources naturelles qui s'y trouvent contre toute incursion qui pourrait nuire à nos traditions, nos pratiques et notre culture ainsi qu'à nos générations présentes et futures. De plus, tout projet de développement dans notre Nitassinan exige notre consentement explicite, et ce, en vertu de la *Loi de la Nation Innue de Uashat Mani-utenam concernant l'usage de son territoire traditionnel*, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones*.

Par contre, avant de nous prononcer sur le Projet, à savoir si les Innus de Uashat mak Mani-utenam vont donner leur consentement au Projet, nous croyons qu'une étude complète et approfondie du Projet est requise. C'est pourquoi nous avons envoyé une demande formelle à

TNL afin de demander une évaluation environnementale provinciale du projet. TNL vient de nous informer dans une lettre reçue le 14 avril 2022 (voir lettre ci-jointe) que notre demande nous a été refusée. La réponse de TNL ainsi que les conditions imposées par TNL à Tacora ne répondent aucunement aux préoccupations que nous avons communiquées à TNL à l'égard du Projet.

Pour ces raisons, nous demandons formellement par la présente au Canada de réaliser sa propre évaluation d'impact du Projet en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* du Canada.

Dans un premier temps, nous ne sommes pas du tout convaincus que le Projet, malgré ce que prétend Tacora dans son *Document d'enregistrement du projet*, ne déclenche pas une étude d'impact vu que le Projet pourrait très bien entraîner une augmentation de l'aire d'exploitation minière de 50 % ou plus. Nous croyons qu'il est très possible que Tacora ait sous-estimé les zones géographiques qui pourraient tout de même être affectées par le Projet en vue d'artificiallement limiter la taille du Projet et ainsi éviter un tel déclencheur. Nous vous demandons donc de vérifier si le Projet, analysé de manière réaliste, va entraîner une augmentation de l'aire d'exploitation minière de 50 % ou plus.

Par contre, même si le Projet tombe légèrement sous la barre du 50%, nous vous demandons de tout de même ordonner une étude d'impact en vertu de votre pouvoir discrétionnaire à l'article 9(1) de la loi fédérale, notamment sur la base des impacts négatifs importants du Projet sur nos droits et notre peuple, lesquels sont plus amplement décrits ci-dessous.

Il est important de rappeler également que des projets similaires à proximité visant à augmenter la taille des parcs à résidus miniers du complexe minier ArcelorMittal et du complexe minier de Minerai de Fer Québec ont tous deux fait l'objet de récentes évaluations environnementales (par le Québec) - auxquelles ITUM a participé activement.

Impacts négatifs du Projet sur nos droits

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam affirment le titre ancestral, des droits ancestraux et des droits issus de traités sur et à l'égard du site minier Scully de Tacora. Ce site est situé au plein cœur de notre Nitassinan.

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam n'ont jamais donné leur consentement au projet minier Scully depuis sa construction dans les années 1950. La mine Scully a été construite et a toujours été exploitée en violation de notre titre ancestral, nos droits ancestraux et nos droits issus de traité. La mine a détruit une partie essentielle de notre Nitassinan, a causé des souffrances considérables à notre peuple et a entraîné un bouleversement important dans notre mode de vie traditionnel.

La portion de notre Nitassinan où est située la mine Scully est communément appelée « Lot 244 » et « Lot 245 », en référence à la Réserve à Castor du Saguenay, où notamment, la famille traditionnelle Vollant a pratiqué les coutumes, traditions et activités particulières au mode de vie des Innus de Uashat mak Mani-utenam.

Toute la région de Wabush revêt une grande importance culturelle et spirituelle pour notre peuple, dont particulièrement pour la famille Vollant. Or, les Innus de Uashat mak Mani-utenam

n'ont jamais été indemnisés pour la destruction d'une grande partie de cette région en lien avec la mine Scully et n'ont aucunement bénéficié de l'activité minière à la mine Scully.

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam, y compris la famille Vollant, utilisent toujours la zone du Projet et ses environs pour des pratiques culturelles et spirituelles et ont hâte de reprendre possession de toute la région une fois les opérations de la mine Scully terminées. Ils sont donc extrêmement préoccupés par le Projet.

Comme nous avons expliqué à TNL au moment où le site minier Scully devait être définitivement fermé et remis en état - avant donc l'achat de la mine par Tacora - nous suivions de près la fermeture planifiée vu que nous voulions nous assurer que cette partie de notre Nitassinan soit remise dans toute la mesure du possible à son état d'origine. De telles préoccupations concernant les éventuels travaux de remise en état à la fin de vie de la mine Scully demeurent.

Nous fournirons d'autres commentaires au cours du processus fédéral d'évaluation d'impact que nous souhaitons voir le jour, mais il est clair que le Projet aura à la fois pour effet de prolonger dans le temps l'appropriation et la destruction, sans compensation, d'une grande partie du Lot 244 et d'étendre géographiquement de manière significative la destruction et la pollution du Lot 245, empêchant ainsi les Innus de Uashat mak Mani-utenam d'exercer leurs droits sur cette partie de notre Nitassinan.

Voici le grand nombre de raisons et de préoccupations qui militent en faveur d'une évaluation d'impact fédérale du Projet :

- Le Projet entraînera la destruction d'un grand nombre de plans d'eau poissonneux dans le bassin versant « Flore Sud ». Pourtant, comme le note Tacora dans le Document d'enregistrement du projet, Tacora n'a pas encore effectué les études pour même savoir combien de poissons se trouvent dans ces plans d'eau.

- De la même manière, il n'y a pas de données récentes sur la faune et la flore comme le mentionne Tacora à la section 4.3 du Document d'enregistrement du projet. ITUM s'attend à ce que toutes ces informations soient exigées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada dans le cadre de l'évaluation d'impact que nous demandons.

- Nous continuons à être fortement préoccupés par la stabilité et la durabilité des digues du parc à résidus de la mine Scully et le Document d'enregistrement du projet n'offre rien de rassurant à cet égard, surtout suite à la rupture de la digue de Mount Polley en 2014 et de la perte de 270 vies au Brésil après l'effondrement de la digue de Brumadinho en 2019. Nous présumons que le gouvernement fédéral est tout aussi soucieux d'éviter des catastrophes similaires. Pourtant, Tacora cherche à perpétuer l'utilisation à la mine Scully des digues de type « en amont » construites sur les résidus décantés. Ces digues sont le type qui coûte le moins cher et aussi le type le plus susceptible de faire défaut. L'utilisation de telles digues nécessitera une vérification approfondie au cours de l'évaluation d'impact et nécessitera une analyse professionnelle appropriée. Une telle analyse n'est aucunement présente dans le Document d'enregistrement du projet, y compris à la section 3.4.3.2.

- En fait, dans l'ensemble, le Document d'enregistrement du projet ne contient aucune analyse approfondie du Projet. Par exemple, le document n'offre qu'un examen superficiel des alternatives potentielles au Projet à la section 3.1, y compris très peu d'analyse sur les options de

stocker les résidus à l'intérieur de la fosse ou de faire du dry-stack. Le Document d'enregistrement du projet plutôt superficiel ne ressemble en aucun cas à une véritable étude d'impact.

- En outre, Tacora note que des informations clés telles que la réhabilitation et la fermeture du Projet seront couvertes dans la prochaine mise à jour de son plan de réhabilitation et de fermeture, mais beaucoup plus d'informations que celles fournies à la section 3.6 doivent être fournies à l'avenir dans l'éventuelle étude d'impact.

- La mine Scully a été la source de problèmes majeurs de poussière dans la région de Wabush. Pourtant, dans une lettre datée du 17 novembre 2017 de Tacora à TNL au moment du redémarrage de la mine Scully (enregistrement d'évaluation environnementale de TNL n° 1931), Tacora a déclaré, en réponse aux préoccupations initiales d'ITUM communiquées à TNL, que Tacora a enquêté sur les efforts antérieurs à la propriété liés à la qualité de l'air et s'est engagée à réparer et à améliorer l'équipement de dépoussiérage existant à la mine pour assurer la conformité aux réglementations sur la qualité de l'air.

- Il n'y a qu'une référence rapide dans le Document d'enregistrement du projet au problème de la poussière à la fin de la section 4.4.2 où Tacora semble minimiser le problème et offre peu de solutions spécifiques. Et la promesse de Tacora de contrôler la poussière « dans la mesure du raisonnablement possible » à la section 5.9.2 est encore moins rassurante.

- Lors de la préparation de son étude d'impact, Tacora devrait être tenue d'apporter des ajustements majeurs à son approche quant à l'étude des effets cumulatifs du Projet. Il est inconcevable dans notre esprit que Tacora puisse dire qu'un projet d'une telle envergure ne contribuera pas aux effets cumulatifs de toute l'exploitation minière dans la région, laquelle activité minière a évincé les Innus de Uashat mak Mani-utenam de leur territoire pendant plus de 70 ans.

- Enfin, malgré le fait que les activités minières de Tacora causent d'immenses impacts négatifs sur les droits des Innus de Uashat mak Mani-utenam et que le Projet aura l'effet de prolonger ces impacts dans le temps et de produire toute une nouvelle série d'impacts négatifs sur nos droits, Tacora n'a fait aucun effort de bonne foi afin d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des Innus de Uashat mak Mani-utenam. Or, le Document d'enregistrement du projet fait à peine mention des Innus de Uashat mak Mani-utenam.

Conclusion

ITUM souhaite discuter de tout ce qui précède en détail avec votre ministère car nous comptons participer pleinement à l'évaluation d'impact fédérale et au processus de consultation et d'accommodement connexe. Comme d'habitude, nous procéderons également à notre propre évaluation du Projet conformément à nos propres lois, normes et valeurs. ITUM s'attend également à ce que Tacora entre en contact avec nous afin de présenter son Projet, ce qui n'a toujours pas été fait, et de proposer les façons qu'elle cherchera à finalement travailler en collaboration avec notre communauté.

Nous comptons également participer pleinement aux processus de consultation et d'accommodement à être menés par Pêches et Océans Canada concernant la destruction prévue

des poissons et de leur habitat en lien avec le Projet, mais pour les raisons décrites ci-dessus, seulement une évaluation d'impact pourra traiter adéquatement des effets environnementaux négatifs et risques très importants associés au Projet, dont sur nos droits protégés par la Constitution.

À ce sujet, ITUM a été déçu de lire dans le Document d'enregistrement du projet que Tacora tente déjà d'identifier des options de compensation pour la destruction de l'habitat du poisson sans nous impliquer, mais d'un autre côté, nous n'étions pas surpris que Tacora mentionne ITUM nulle part à la section 5.1 vu la façon que Tacora ne cesse d'aller de l'avant avec sa mine de Scully en faisant abstraction de notre peuple. Or, ITUM a tenté d'approcher Tacora à l'époque de 2018-2019 afin de discuter de possibilités de collaboration et a eu certaines discussions préliminaires avec Tacora à cet égard, mais l'approche de Tacora frôlait la mauvaise foi en essayant d'exagérer les avantages de la mine Scully pour notre communauté.

Tous les opérateurs miniers sur notre territoire ont maintenant réussi à obtenir notre consentement, y compris IOC - le voisin de Tacora - rendant ainsi l'absence de notre consentement pour les activités minières de Tacora une encore plus grande aberration.

En somme donc, ITUM cherchera à être consulté et accommodé par la Couronne fédérale à l'extrémité la plus élevée du continuum en lien avec le Projet et nous demandons qu'une telle consultation soit accompagnée d'une évaluation d'impact fédérale.

Dans l'attente d'un retour de votre part, veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

<Original signé par>

Chef Mike Mckenzie

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam